

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
201<sup>e</sup> année  
23 janvier 2025  
n° 3 / 8068<sup>e</sup>  
pages 105 à 144

## CHRONIQUE / Appel civil

Le conseiller de la mise en état face à la recevabilité  
des interventions en cause d'appel

> *Maxime Barba*

114

### ÉDITORIAL

105 Un débat très académique, *Philippe Jestaz*

### ACTUALITÉS

- 108 Transport aérien (indemnisation) : notion de voyage gratuit
- 108 Transport aérien (responsabilité) : remboursement en bons de voyage
- 108 Autorité parentale (droit de visite) : fixation par le juge des enfants
- 109 Procédure d'expropriation (appel) : délai de communication des pièces
- 110 Coemploi (action en reconnaissance) : point de départ de la prescription
- 110 Juge de la mise en état (compétence) : saisine du juge des référés
- 111 Compétence européenne (divorce) : exception de litispendance

### POINT DE VUE

112 Opérations de paiement non autorisées : difficultés liées à la contestation,  
*Jérôme Lasserre Capdeville et Nicolas Kilgus*

### ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 120 **Chronique** : Intelligence artificielle générative :  
transparence partout, justification nulle part !, *Jean-Michel Bruguière*
- 125 **Panorama** : Droit de la presse, *Emmanuel Dreyer*
- 135 **Notes** : Faute détachable de l'associé... ou l'art d'aller à contresens,  
*note sous Com. 6 nov. 2024, Thibaut Duchesne*
- 139 Le sort de l'obligation indivisible inexécutée lors de sa transmission aux héritiers,  
*note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 23 oct. 2024, Patrick Bouathong*

### ENTRETIEN

144 Didier Seban et Marine Allali – Retour sur le pôle « cold case »

Lefebvre Dalloz

DALLOZ



Version numérique incluse\*



322503



9 782993 225035

# Recueil Dalloz

Tour Lefebvre Dalloz  
10 place des Vosges - CS 90358  
92072 Paris La défense Cedex  
Tél. (Rédaction) 0786620357  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,  
KETTY DE FALCO

DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,  
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,  
HÉLÈNE HOCH

## CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,  
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

## DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

## RÉDACTION

### • DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (0140645403)

### • RÉDACTION

Maëlle HARSOUËT DE KERAVAL (0140645379)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

### • ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (0140645284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (0140645481)

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU (0786620357)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

## ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice  
ventes@dalloz.fr

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER  
src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 0183101010

Directrice de clientèle Publicité : Carole MESSALATI

Tél. : 0140922024 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1132,29 € TTC

Étranger : 11175 € HT

Prix au numéro : 49,31 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Janvier 2025

## Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre

La reproduction, même partielle, de tout élément publié  
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal  
Taux de fibres recyclées : 0 %  
Prot : 0,08 kg/t

# SOMMAIRE

## ÉDITORIAL

Philippe Jestaz

Un débat très académique

105



## ACTUALITÉS

108

### DROIT DES AFFAIRES

Contrat d'affaires

Transport aérien (indemnisation) :

notion de voyage gratuit, *CJUE 16 janv. 2025*

Transport aérien (responsabilité) : remboursement

en bons de voyage, *CJUE 16 janv. 2025*

108

### DROIT CIVIL

Famille-Personne-Succession

Autorité parentale (droit de visite) : fixation

par le juge des enfants, *Civ. 1<sup>re</sup>, 15 janv. 2025*

Indivision (successorale) : droit des indivisaires

de provoquer le partage, *Civ. 1<sup>re</sup>, 15 janv. 2025*

Indivision (dette personnelle) : contribution

sociale généralisée, *Civ. 1<sup>re</sup>, 15 janv. 2025*

109

### DROIT IMMOBILIER

Expropriation

Procédure d'expropriation (appel) :

délai de communication des pièces,

*Civ. 3<sup>e</sup>, 16 janv. 2025*

110

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Coemploi (action en reconnaissance) :

point de départ de la prescription,

*Soc. 15 janv. 2025*

Travail (temps partagé) : conditions

de conclusion du contrat de mission,

*Soc. 15 janv. 2025*

110

### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Juge de la mise en état (compétence) :

saisine du juge des référés,

*Civ. 2<sup>e</sup>, 16 janv. 2025*

Tribunal d'instance (taux du ressort) :

restitution du dépôt de garantie,

*Civ. 2<sup>e</sup>, 16 janv. 2025*

Compétence européenne (divorce) :

exception de litispendance,

*Civ. 1<sup>re</sup>, 15 janv. 2025*

Voie d'exécution

Saisie immobilière (adjudication) :

opposabilité des baux à l'adjudicataire,

*Civ. 2<sup>e</sup>, 16 janv. 2025*



## POINT DE VUE

112

Opérations de paiement non autorisées :  
difficultés liées à la contestation  
par Jérôme Lasserre Capdeville et Nicolas Kilgus



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUES

114

Le conseiller de la mise en état face  
à la recevabilité des interventions en cause d'appel  
par Maxime Barba

120

Intelligence artificielle générative :  
transparence partout, justification nulle part !  
par Jean-Michel Bruguière

### PANORAMA

125

Droit de la presse  
janvier 2024 – décembre 2024  
par Emmanuel Dreyer

### NOTES

135

Faute détachable de l'associé...  
ou l'art d'aller à contresens,  
note sous *Com.* 6 nov. 2024  
par Thibaut Duchesne

139

Le sort de l'obligation indivisible inexécutée  
lors de sa transmission aux héritiers,  
note sous *Civ. 1<sup>re</sup>*, 23 oct. 2024  
par Patrick Bouathong



## ENTRETIEN

144

Didier Seban et Marine Allali –  
Retour sur le pôle « cold case »

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



\*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également  
votre revue numérique  
sur [Dalloz-Revues.fr](http://Dalloz-Revues.fr)